

RÈGLEMENT

“Jouez à domicile”

La société Cdiscount, Société Anonyme au capital de 6 642 912,78 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822, ayant son siège social 120-126 Quai de Bacalan 33000 Bordeaux, immatriculation ATOUT France n° IM033190006 (ci-après désignée « **la Société Organisatrice** »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé « Jouez à domicile », ci-après « **le Jeu** », accessible uniquement sur le site internet de la Société Organisatrice, accessible sur smartphone via l'URL : <https://www.cdiscount.com/corner/tous-nos-jeux/jouez-a-domicile/v-1413507-1413507.html> ou toute adresse URL qui lui serait substituée pour quelque cause que ce soit (ci-après dénommé « **le Site** »).

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.

POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, L'ORGANISATEUR INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Ce règlement comporte 11 articles.

ARTICLE 1 – PRINCIPE DU JEU

Le Jeu consiste en un jeu dit « instant gagnant » permettant à des participants de gagner, sous réserve du respect du présent règlement, des bons d'achat (ci-après la « **Dotation** »). Le Jeu se déroule exclusivement sur l'URL suivante : <https://www.cdiscount.com/corner/tous-nos-jeux/jouez-a-domicile/v-1413507-1413507.html>

ARTICLE 2 – PERIODE DE VALIDITE DU JEU

Le Jeu est organisé le mercredi 14 décembre 2022 17h45 au mercredi 14 décembre 2022 23h00, date et heure françaises de connexion faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU JEU

3.1 Conditions relatives aux Participants

La participation à ce Jeu, est ouverte à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse électronique valide, pendant la période de validité visée à l'Article 2 ci-avant, à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs, (ci-après désigné le « **Participant** »).

Un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses électroniques différentes pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant au Jeu.

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes. En effet, une seule et unique adresse électronique est acceptée par Participant (même nom, même prénom, même adresse postale et adresse e-mail). S'il est constaté qu'un Participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

Ne peuvent participer :

- les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus,
- les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elle contrôle et/ou qui la contrôlent
- toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu,
- les membres des familles (conjoint, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

3.2 Modalités du Jeu

Pour participer au Jeu et tenter de recevoir le lot mis en jeu, le Participant doit :

- Se rendre sur l'URL indiquée au présent règlement,
- Cliquer sur la bannière relative au Jeu qui s'affiche sur l'écran,
- Participer au Jeu en cliquant sur le bouton « Participer »,
- Marquer 3 buts tout en évitant le gardien et les chaussures volantes en 30 secondes lors d'un jeu d'adresse
- Renseigner, via le chat, son adresse e-mail et accepter expressément le présent règlement en cochant la case prévue à cet effet pour tenter de remporter un bon d'achat tel que décrit à l'article 4.

Il n'est autorisé qu'une (1) seule participation par personne et par jour.

La Participation au Jeu implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve des dispositions du présent règlement ainsi que les conditions de service et les Règles communautaires du Site.

Le non-respect du règlement, des conditions de service et/ou des Règles communautaires de la Plateforme entraînera l'élimination d'office des Participants et de l'attribution éventuelle de la dotation.

ARTICLE 4 – DOTATION

La Dotation du Jeu est composée de 3 codes de réduction immédiate valable sur tout le site, à valoir entre le mercredi 14/12/2022 17h45 au Mercredi 14/12/2022 23h00 sur le site internet Cdiscount, accessible sur PC, tablette et smartphone via l'url www.cddiscount.com ainsi que via les applications Android et IOS associées.

Chaque gagnant remporte un seul lot pendant la période du Jeu.

Les remises immédiates mises en jeu sur la période de Jeu sont les suivantes :

- dix euros (10.00€) dès quatre-vingt-dix-neuf euros (99.00€) d'achat hors frais de livraison avec le code **10DES99** ;
- de quinze euros (15.00€) dès cent quarante-neuf euros (149.00€) d'achat hors frais de livraison avec le code **15DES149** ;
- ou de vingt-cinq euros (25.00€) dès deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (299.00€) d'achat hors frais de livraison avec le code **25DES299**.

Les codes de réductions doivent impérativement être utilisés avant le 14/12/2022 à 23h00.

Pour profiter du bon de réduction immédiate, il vous suffit de créer un panier composé de produit(s) éligible(s) – c'est-à-dire de produits commercialisés sur le Site (produits de Marketplace inclus), à l'exception des produits listés à l'article 8 du règlement, des livres, du développement photo, des abonnements, des produits en précommande, des produits dématérialisés, des cartes cadeau, des dons paniers, des offres de nos partenaires (Cdiscount Voyages, Cdiscount Mobile, Cdiscount Energie, Cdiscount Santé, Cdiscount Billetterie etc.) ainsi que les produits des marques : ACER, AMD, Apple, ASUS, GIGABYTE, HP, MICROSOFT, MSI, NINTENDO, OCULUS, OPPO, PNY, SAMSUNG et SONY.

Pour profiter du bon de réduction immédiate, il vous suffit de créer un panier composé de produit(s) éligible(s) et de saisir le code 10DES99, 15DES149 ou 25DES299 en page de paiement (ces bons d'achat ne sont pas cumulables).

Le bon d'achat n'est utilisable qu'en une seule fois.

La Dotation est non remboursable et non compensable, non cessible et non convertible en numéraire en tout ou partie.

Le bon d'achat n'est pas cumulable avec un autre bon de réduction issue de l'Offre, toute autre promotion issue d'une opération commerciale en cours sur le Site, toute autre offre de remboursement et/ou code promotionnel (ex : « code vip cdav ») en cours sur le Site – hors offres de remboursement proposées par des marques partenaires.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le Participant confirmera sa participation au Jeu et son acceptation corrélative du présent règlement de Jeu, en cliquant sur le bouton « Jouer » situé sur la page du jeu et déclenchera l'animation du jeu.

La désignation du gagnant intervient en temps réel de manière informatisée et il pourra accéder immédiatement au code sur la page du Jeu. **Afin de garder son code pour une future utilisation, le gagnant devra noter son code ou bien effectuer une capture d'écran directement dans le chat bot car aucun e-mail ne lui sera communiqué à postériori du jeu.**

Aux fins du présent Jeu, les Participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de fraude, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 6 – RECLAMATIONS, LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement du Jeu étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante :

Cdiscount.com SGPN
Service client
BP90200
93472 Neuilly Sur Marne

Afin que le dossier de réclamation soit traité, le dossier de réclamation envoyé par le Participant à l'origine de la réclamation devra obligatoirement contenir l'intégralité des pièces suivantes :

- Le prénom, le nom et l'adresse électronique, ainsi que le compte Twitter du Participant à l'origine de la réclamation,
- Une photocopie d'un justificatif d'identité en vigueur.

La date limite des réclamations est fixée à trente (30) jours au plus tard après la date de fin de Jeu. Toute réclamation effectuée postérieurement à cette date ne sera pas prise en compte.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une dotation, ou du fait de l'utilisation d'une dotation par un gagnant. Il est rappelé que le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures. Dans le cas où le participant serait mineur, il est précisé que le mineur reste sous

l'entière responsabilité de son/ses représentants légaux qui déchargent la Société Organisatrice de toute responsabilité concernant le mineur lors du Jeu.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

ARTICLE 7 – REGLEMENT

Le présent règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant, sur la page : <https://www.cdiscout.com/corner/tous-nos-jeux/jouez-a-domicile/v-1413508-1413508.html>

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

ARTICLE 8 – PRODUITS EXCLUS DE L'OFFRE

Références	Libellé
81Y600SVFR	Legion5 15IMH05H 8/512 2060
81VU00A2FR	IdeaPad 1 14IGL05 - 14" FHD - Celeron N4020 - RAM 4 Go - 128Go SSD - Windows 10S- AZERTY + Office 1an
90SV003LFR	LENOVO Legion T5 26IAB7
VIE0766907009637	VIEWSONIC VX2718-2KPC-MHD
82KN0009FR	Lenovo ideapad 3 CB 14M836
5026555429238	HADES Jeu PS5
BUNDUOGT7DUALRED	GT7, DualSense Red
SURVAEVILLEGRIS	Vélo Électrique SURPASS SURVAEVILLEGRIS 26" Gris 6 vitesses Batterie 10 Ah
SURVAEVILLENOIR	Vélo Électrique SURPASS SURVAEVILLEGRIS 26" Noir 6 vitesses Batterie 10 Ah
XIA6934177791819	XIAOMI Redmi 10C 64Go 4G Gris
XIAOMINOTE10128B	XIAOMI Note10 128Go 5G
TCL5901292518448	TV QLED TCL 55QLED760
LG55C21	LG 55C21 TV OLED 55" (139 cm)

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

9.1. Collecte et utilisation des données à caractère personnel

La Société Organisatrice est responsable du traitement des données à caractère personnel des Participants.

Les informations communiquées dans la cadre de la participation au Jeu sont à destination de la Société Organisatrice et sont utilisées pour les besoins, l'organisation et la gestion du Jeu et notamment pour la remise des Dotations. Elles pourront être conservées à l'issue du Jeu à toute fin de preuve en cas de contestation ou de soupçon de fraudes.

Les données personnelles pourront être conservées à l'issue du Jeu si le Participant a donné son consentement exprès pour recevoir des mails promotionnels de la Société Organisatrice.

Les données à caractère personnel des participants pourront être transmises à des prestataires/partenaires de la Société Organisatrice aux fins d'organisation et de gestion du Jeu, étant précisé que certains de ces prestataires/partenaires peuvent se trouver hors de l'Union Européenne.

Dans un tel cas, la Société Organisatrice garantit que ce transfert :

- est effectué en conformité avec la réglementation applicable ; et
- permet de garantir un niveau de protection adéquat de la vie privée et des droits fondamentaux du participant (notamment par l'utilisation de clauses contractuelles types de la Commission Européenne).

La base juridique du traitement des données personnelles des participants est l'intérêt légitime de la Société Organisatrice.

9.2 Droits des participants concernés par le traitement

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités listées ci-avant.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, tout participant dispose des droits d'information, d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de portabilité pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de la Société Organisatrice et/ou de ses partenaires/prestataires participants au Jeu. Chaque participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.

Chaque Participant peut exercer l'ensemble de ces droits par (i) par mail envoyé à informatique-et-libertes@cdiscount.com ou (ii) par courrier postal adressé à Cdiscount.com/SGPN, Service client BP90200, 93472 Neuilly Sur Marne.

Le Participant peut également soumettre une réclamation auprès de l'autorité de protection compétente (en France, la CNIL : www.cnil.fr).

ARTICLE 10 – LIMITE DE RESPONSABILITE

10.1 Sur le réseau Internet

La Participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout Participant des caractéristiques et des limites du réseau Internet et, notamment des caractéristiques fonctionnelles et des performances techniques du réseau Internet ; des problèmes liés à connexion et/ou d'accès au réseau Internet et/ou aux sites web ; des problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des

réseaux ; des problèmes liés à la défaillance ou de la saturation des réseaux ; des problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; des risques d'interruption ; de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage ; des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les dits réseaux, etc. pour lesquelles la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable :

- en cas de défaut, de perte, de retard ou d'erreur de transmission de données qui sont indépendants de sa volonté ;
- de l'envoi de messages et/ou de données et à une adresse fausse, erronée ou incomplète ;
- si les données relatives à la participation au Jeu ne lui parvenaient pas, pour quelque raison que ce soit, ou si les données qu'elle reçoit étaient illisibles ou impossibles à traiter ;
- au cas où un ou plusieurs Participants ne parvenaient à accéder à la Plateforme pour quelque raison que ce soit ;
- en cas d'impossibilité pour un Participant d'accéder au Jeu et/ou d'y participer ;
- si, pour quelque raison que ce soit, la connexion du Participant devait être interrompue ou si sa participation au Jeu n'a pas été prise en compte ;
- de la maintenance ou du dysfonctionnement du serveur du Jeu, du réseau téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du terminal (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) et/ou d'incident lié à l'utilisation du terminal lors de la participation au Jeu. Elle ne saurait en aucun cas tenue responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, causé aux Participants, à leurs terminaux, à leurs équipements informatiques et téléphoniques et aux données qui y sont stockées ni des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la Plateforme et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

10.2 Dispositions spéciales

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, sans préavis ni information préalable des Participants, d'annuler le Jeu, de l'écourter, de le prolonger, de le reporter ou d'en modifier les conditions pour quelque raison que ce soit et notamment en cas de survenance d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, de dysfonctionnement imputable entre autres à un virus informatique, une défaillance technique, un bogue, une intervention ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, de fraude ou de tentative de fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au Jeu ou en cas d'événement indépendant de la volonté de la Société Organisatrice de nature à affecter ou à compromettre la bonne gestion, la sécurité, l'équité, la procédure de participation au Jeu et/ou la procédure de détermination des gagnants, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraîne son exclusion du Jeu et la non-attribution de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tous les auteurs de ces fraudes.

De manière générale, aucune indemnité ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne sera due au(x) Participant(s) en cas d'annulation du Jeu et/ou de modifications des conditions de participation au Jeu et/ou de désignation des gagnants du Jeu.

ARTICLE 11. LITIGES

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.